

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
28 MARS 2026

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Fonds de dotation
« Saint-Germain
Patrimoine et Nature »
Désignation des membres
représentant la Ville au
conseil d'administration**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 mars 2026
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 30 mars 2026
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 mars 2026

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE**

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

=====
L'an deux mille vingt six, le 28 mars à 10 heures, le Conseil
Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-
Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le
21 mars deux mille vingt six, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous
la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la
commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
HAÏAT, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame
MACE, Monsieur COLLOGNAT, Madame ALLIBERT-
FUMINIER, Monsieur MIRABELLI, Madame AGUINET,
Monsieur MIGEON, Madame GUYARD, Monsieur
LEJEUNE, Madame PEYRESAUBES, Monsieur
MILOUTINOVITCH, Monsieur SALLE, Madame de
JACQUELOT, Madame BOGE, Monsieur CLERY, Madame
JAUFFRET, Madame LESUEUR, Madame ANDRE,
Madame BRELURUS-SOPPI, Monsieur CADOT, Monsieur
de MASIN, Madame PAUMIER, Madame FERNANDES-
BORGES, Madame BUON, Madame SLEMPKES, Monsieur
GREVET, Madame GIVELET, Monsieur SAUDO, Monsieur
NDIAYE, Monsieur EL BAHJAOU-GIROT, Madame
RHONE, Monsieur LECONTE, Monsieur COSSON, Madame
BERANGER, Madame DIET, Monsieur LE GARSMEUR,
Monsieur ZAVADIL

Avaient donné procuration :

Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Monsieur de BEULAINCOURT à Madame GUYARD
Monsieur PARINET à Madame PEUGNET

Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20260328-26-B-09c-DE
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

N° DE DOSSIER : 26 B 09c

OBJET : FONDS DE DOTATION « SAINT-GERMAIN PATRIMOINE ET NATURE »
DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA VILLE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

RAPPORTEUR : Madame HABERT-DUPUIS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le 21 novembre 2019, la Ville de Saint-Germain-en-Laye procédait à la création d'un fonds de dotation nommé Saint-Germain Patrimoine et Nature.

Conformément aux statuts du fonds de dotation, il convient de désigner les quatre membres qui vont représenter la Ville au sein du conseil d'administration.

Le Maire siège en qualité de Président d'honneur.

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, sauf disposition contraire, les représentants dans ces instances sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Le scrutin est secret sauf si à l'unanimité, le Conseil décide de procéder à main levée.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, sont candidats :

Madame Karine PEYRESAUBES, Madame Sylvie HABERT-DUPUIS, Monsieur Didier LEJEUNE, Madame Christine BOGE.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DESIGNE les quatre membres représentants de la Ville au sein du Conseil d'administration du fonds de dotation Saint-Germain Patrimoine et Nature :

Madame Karine PEYRESAUBES, Madame Sylvie HABERT-DUPUIS, Monsieur Didier LEJEUNE, Madame Christine BOGE.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.